

Nom :	Prénoms :
Nom de naissance :	Date de naissance :
Adresse : _____	e-mail (en script) : _____
Ville : _____ CP : _____	
Téléphone : _____ Portable : _____	Établissement : _____
Corps :	Fonction :
Échelon au 01/09/2025:	Année de sortie de l'EN / IUFM / ESPE / INSPE :

Entourez le montant de votre cotisation annuelle en fonction de votre corps et de votre échelon (1) ainsi que le montant de votre cotisation annuelle à ajouter selon votre situation (2) puis choisissez votre mode de paiement. Votre cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 66% du total de votre cotisation. En cas de frais réels, inclure votre cotisation syndicale dans ces frais.

Cotisation annuelle en fonction de votre corps et de votre échelon (1)					Cotisation annuelle à ajouter selon votre situation (2)
Echelon	Instit	PE / PSY CL Normale	PE / PSY HC	PE / PSY CL EX	
1		115 €		238 €	Exercice en REP : 3 €
2		137 €		251 €	Exercice en REP+ : 9 €
3		142 €	225 €	267 €	Direction 1 à 4 classes : 4 €
4		146 €	238 €	286 €	Direction 5 à 9 classes : 7 €
5		150 €	251 €	1 <sup>er</sup> chevron 307 €	Direction 10 classes et + : 10 €
6		155 €	267 €	2 <sup>e</sup> chevron 322 €	Direction de SEGPA : 16 €
7		167 €	286 €	3 <sup>e</sup> chevron 337 €	RASED / SEGPA / ULIS / ESMS / UPE2A / exerçant en prison : 3 €
8		178 €	RETRAITE-ES		PEMF / CPC / ERUN / ER : 6 €
9	153 €	191 €	Pension < 1800 € : 137 €		
10	165 €	205 €	1800 € < Pension < 2100 € : 157 €		
11	178 €	223 €	Pension > 2100 € : 162 €		
Contractuel·les : 113 €					
AESH : 27 €					
Etudiant·es (M1, M2 alternant.es) : 27 €					
Temps partiel : Cotisation proportionnelle avec un minimum de 100 €					
Disponibilité, congé parental : 100 €					

En adhérant, j'autorise la FSU-SNUipp à faire figurer mes informations personnelles et professionnelles dans des fichiers et des traitements automatisés internes à la FSU-SNUipp dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révoquable par le droit d'accès en m'adressant à la FSU-SNUipp 51.

Une partie de votre cotisation sera affectée à la caisse de solidarité.

### RECAPITULATIF DE VOTRE COTISATION ANNUELLE :

Cotisation (1) ..... € + Cotisation (2) ..... € + Dons éventuels ..... € **TOTAL : ..... €**

- Prélèvements mensuels** (sauf août et septembre), égaux à 1/10<sup>e</sup> de la cotisation annuelle et automatiquement reconduits chaque année scolaire. Complétez l'autorisation de prélèvement au verso et **joignez un relevé d'identité bancaire ou postal**.
  - Vous recevrez en septembre de chaque année une fiche de mise à jour annuelle.
  - Les prélèvements peuvent être interrompus à tout moment sur simple demande de votre part.
  - Cette formule de paiement peut être choisie à tout moment.

**Pour les prélèvements, n'oubliez pas de compléter le mandat SEPA au dos de cette feuille.**

- 4 prélèvements mensuels** consécutifs égaux à ¼ de la cotisation annuelle. Cette modalité est possible jusqu'au 15/03/2026.
- En 1 fois** : avec 1 chèque à l'ordre de la FSU-SNUipp Marne.
- En ..... fois** : avec ..... chèques à l'ordre de la FSU-SNUipp Marne (la date d'encaissement au dos).

Pour se syndiquer en ligne, c'est ici :



